

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE	
de	
UNITE	
Brigade de	
CODE UNITE	PROCES-VERBAL N° / 19
09446	n° 354 du 21/02/1984

PROCÈS - VERBAL

- D'ENQUETE
PRELIMINAIRE - 84306924

- RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS -

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O B J E T : OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS.

(O . V . N . I .)

NOUS SOUSSIGNÉ(S) V G , gendarme, agent de police judiciaire.

VU L'ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de procédure pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE	HEURE
CE JOUR	vingt et un février mil neuf cent quatre vingt quatre, à 7 heures 25,
nous sommes informés téléphoniquement, par Monsieur P A , demeurant à , qu'il vient d'observer un phénomène lumineux, dans le ciel de , alors qu'il se rendait à son travail.	
Il nous précise, qu'il emprunte cet itinéraire depuis plusieurs années, qu'il n'a jamais observé un tel objet, où phénomène, en empruntant le CD .	
Il nous précise qu'il est à notre entière disposition, en cas de besoin ou de complément d'information sur cette affaire.	
Immédiatement, après avoir eu connaissance de cette information, nous avons pris contact avec la Brigade de Gendarmerie de , lieu de résidence de Mr P A , afin de nous assurer du crédit pouvant être accordé à la personne de notre informateur.	
Mr P A , est honorablement connu. Il est employé d'autre part à l'Aérospatiale à .	
Immédiatement après avoir eu connaissance et vérifié, auprès des Transport Aériens, de la Gendarmerie de l'Air, de la Protection civile, qu'aucun départ d'aéronef n'a eu lieu entre 7 heures et 7 heures 15. Nous avons rendu compte par radio à notre Commandant de Compagnie, qui nous a prescrit d'établir une procédure, après avoir procédé à de plus complètes investigations, et d'adresser les exemplaires aux destinataires concernés.	
----- E N Q U E T E -----	
Le même jour, nous invitons Monsieur P A , à se rendre à notre unité, pour être entendu, sur l'observation de ce phénomène. Il nous relate les faits. Il nous précise qu'il s'est arrêté, et descendu de son véhicule pour s'assurer de la réalité des points rouges lumineux, en position stationnaire, au lieu-dit en bordure du CD . Il a observé qu'une lueur verte électrique se trouvait au centre du triangle formé par les points rouges. Il n'a remarqué aucune manifestation sur l'environnement, ni entendu de bruit de moteur thermique. L'objet s'est déplacé très doucement parallèlement à la route à une altitude de 200 mètres environ, dans la direction . Phénomène observé pendant environ 1 minute.	
(C.F. pièce n° 2)	
Le même jour, poursuivant nos investigations. Nous avons pris contact téléphoniquement avec l'Officier de Permanence Opérationnel à la Tour de contrôle de , ainsi qu'avec les services de la préfecture. Nous avons eu	

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE
<input type="checkbox"/> 1 Mr, le Préfet, Commissaire de la République de la Région .Commissaire de la République du Département de la	30 AVR 1984	
<input type="checkbox"/> 1 Mr, le Procureur de la République à		
<input type="checkbox"/> 1 Mr, Le Général, Cdt la ème Région Aérienne à		
<input checked="" type="checkbox"/> 2 Mr, Le Ministre de la Défense-Direction Générale de la Gendarmerie ; Bureau-Emploi-Renseignement-Section Opérations.		
<input type="checkbox"/> 1 AUX ARCHIVES de Groupement.		

confirmation d'aucun départ d'appareil militaire, ou civil, ni d'avion taxi, dans le créneau horaire de 7 heures à 7 heures 17 minutes.

Nous avons également contacté l'Observatoire de .Le responsable de cet institut, n'a eu connaissance d'aucun phénomène de ce genre ce jour. Il n'a pas été en mesure de nous donner d'explication sur ce phénomène.

Les jours suivants au cours de divers services, nous avons pris contact avec plusieurs personnes, empruntant cet itinéraire, dans le même créneau horaire, pour se rendre sur leur lieu de travail.

Aucun renseignement, n'a été recueilli, et aucun témoignage, n'a pu être pris en considération, pour confirmation des dires de P A .

3430324

de
UNITE
rigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
n° 354 du 21/02/84

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure

nous trouvons à (lieu)

Ce jour vingt et un février mil neuf cent quatre vingt quatre, à 16 heures 30, à

Nous soussigné(s) V G, gendarme, agent de police judiciaire.

Vu les articles 20 et 75 du Code de procédure pénale.

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

P A

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE - COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS

M /

NATIONALITÉ (S'ÉTRANGER)

Française

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, CO)

employé à l'Aérospatiale à

RIBITEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE

demeurant au restaurant le

à

, qui nous déclare:

""""Ce matin aux environs de 7 heures 15, je me trouvais au volant de mon véhicule de marque "Peugeot". Je venais de en empruntant le CD en direction de . Après avoir franchi le carrefour de

, environ 200 mètres après, j'ai aperçu trois lumières rouges placées en triangle, qui se trouvaient au dessus de la partie boisée, sur ma droite par rapport à mon sens de marche.

""""J'ai continué ma route vers ces lumières, lorsque je suis arrivé pratiquement à l'aplomb de ces lueurs, j'ai constaté, au centre des trois points rouges, une lueur verte électrique d'un diamètre de 40 cm. Ce phénomène se trouvait à environ 200 mètres de hauteur, par rapport à ma position.

""""Entre les trois points lumineux rouges, il devait y avoir environ de 10 à 12 mètres. L'ensemble était stationnaire, aucun bruit de moteur thermique, aucune manifestation quelconque sur la végétation environnante.

""""Je me suis arrêté, je suis descendu de mon véhicule, pour mieux observer. J'ai constaté que ce phénomène ne se déplaçait toujours pas. J'ai pu ainsi observer pendant 1 minute cette manifestation lumineuse. J'ai l'habitude d'emprunter cette route, et j'ai aussi, l'occasion de voir des avions passer, en aucune façon, il ne s'agissait d'un aéroplane, ni d'un hélicoptère.

""""En dehors des quatre points lumineux, je n'ai pas été en mesure de déterminer la forme de cette manifestation lumineuse, ou phénomène.

""""Après avoir observé pendant environ 1 minute, ce phénomène est parti très lentement, parallèlement à la route en direction de . J'ai suivi quelques instants des yeux, mais en raison du temps couvert, j'ai vite perdu de vue ces lueurs.

""""Depuis que je fais ce trajet, il s'agit de la première fois ou je vois un tel phénomène. Pendant mon observation, j'ai remarqué que les lumières ne bougeaient pas l'ensemble était totalement immobile et stationnaire.

""""Je ne sais pas si d'autres personnes ont observé ce phénomène, et j'en ignore totalement l'origine.

""""Le 21 Février 1984, à 17 heures 10.

""""Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

""""La personne entendue. L.A.P.J.A

84306924